



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Délibération n°2024-50– Versement d’une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 6 décembre 2024, s’est rassemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 11	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Marianne PERDRIJAT Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD,		
Représentés :	Vincent PAIN donne pouvoir à Mme Dominique DUMAS, Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Olivier MUSY donne pouvoir à Mme SHATER, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Mme PERDRIJAT, Marie GALANO donne pouvoir à M. le Maire		
Absents :	Fabrice NOURY, Eric MORISSET, Marie MAERTENS,		
Secrétaire :	Bénédicte ALLENET		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande du Comité des fêtes de bénéficier d’une subvention exceptionnelle de 3 000€, pour faire face à une dépense imprévue au moment de la réalisation du budget 2024,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,

Article 1 : octroie au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 3 000€,

Article 2 : précise que cette dépense est inscrite au budget 2024.

 Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20241212-2024_50-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024